

Communiqué de presse

Août 2019

RENOVATIONS ET CONTRATS ENERGETIQUES DES COLLEGES DES HAUTS-DE-SEINE Vers des bâtiments plus efficaces

Dès 2012, le Département des Hauts-de-Seine investissait dans la transformation énergétique de ses collèges en passant un des premiers Marchés Publics de Performance Énergétique. Cet engagement se poursuit activement et, fin 2018, 2 nouveaux Contrats de Performance Énergétique (CPE) ont été signés pour 62 collèges publics, tandis que le reste du patrimoine scolaire alto-séquanais fera prochainement l'objet de travaux d'amélioration énergétique du bâti, de réhabilitation lourde ou de reconstruction. Répondant aux exigences déterminées par la loi de transition énergétique, ces contrats permettent d'améliorer le confort des établissements pour les élèves et les occupants des bâtiments tout en maîtrisant les consommations en eau, électricité, gaz, chauffage, éclairage, ventilation et climatisation.

D'ici 2024, le Département investira ainsi 570 M€ pour la mise en œuvre de cette stratégie énergétique globale. Un investissement qui permettra en retour un gain considérable des dépenses de fonctionnement puisque sur 3 ans, l'économie réalisée sera de l'ordre de 6,5 M€ soit près de 35 % des coûts initiaux.



Dans le cadre des 2 nouveaux CPE le Département investit 40 M€ sur 3 ans, en particulier pour la modernisation et l'optimisation du pilotage des installations de chauffage et des systèmes électriques de 62 collèges. Ces premières actions d'améliorations ont débuté à l'été et se dérouleront jusqu'en 2021. Elles permettront une réduction globale des consommations d'énergie de 28 à 30 %. Les groupements titulaires des contrats sont engagés sur ces objectifs de performance jusqu'en 2031.

Dans un second temps, 21 collèges nécessitant des travaux bâtimentaires plus lourds bénéficieront d'un investissement de 120 M€ afin de réduire leurs consommations d'énergie d'au moins 35 %. En complément des améliorations énergétiques, ces établissements feront l'objet - dans la même démarche - de travaux de mises aux normes, notamment de mise en accessibilité ou d'amélioration de la qualité de l'air intérieur, pour une amélioration globale du confort des occupants et de la pérennité du patrimoine départemental. Les consultations de groupements d'entreprises ont été engagées en juillet pour désigner les lauréats de ces futurs CPE en 2020 et réaliser les interventions jusqu'en 2024, avec un engagement de performance énergétique maintenu jusqu'en 2031.

Enfin, 10 collèges du Département hors CPE font l'objet de projets de réhabilitation lourde ou de reconstruction qui conduiront à offrir aux Alto-séquanais des collèges modernes répondant aux meilleurs standards énergétiques et atteindront un objectif de 40 % d'économie par rapport aux anciens bâtiments.

Le Département, qui mène une politique volontariste en matière d'optimisation de l'énergie dans ses bâtiments, sera ainsi en conformité en anticipation des échéances fixées par la loi de transition énergétique.

Contact presse

Marion DEBAIN

01 47 29 36 69

mdebain@hauts-de-seine.fr

www.hauts-de-seine.fr